

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Le Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes a pour objet de promouvoir la création d'équipements immobiliers pour l'accueil d'entreprises innovantes en création, sur trois sites : Ecully, zone d'enseignement et de recherche, Gerland, parc scientifique Tony Garnier et Villeurbanne, la Doua.

Il comprend six membres dont cinq collectivités locales. Son comité syndical comprend onze représentants et la Communauté urbaine compte quatre élus titulaires et quatre suppléants au sein dudit comité ;

**B - Propose** de désigner les représentants de la communauté urbaine de Lyon (quatre titulaires et quatre suppléants) au sein du comité syndical du Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes ;

Vu le présent dossier ;

Vu le résultat du scrutin ;

**délibère**

Désigne messieurs Pierre Abadie, Michel Forien, Hubert Guimet, Lilian Zanchi, titulaires, et messieurs Jean-Claude Aizac, Michel Chapas, Philippe Dumez, Jacques-Henri Jacot, suppléants, en tant que représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du comité syndical du Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,